

Livraison :
SARL FOURNIL VAYRACOIS

25 AVENUE DE LA GARE

46110 VAYRAC

SARL FOURNIL VAYRACOIS

25 AVENUE DE LA GARE

46110 VAYRAC

Facture
Numéro pièce 429133 Date : 31/08/2025
Client : C0046486 Date Livraison
TVA Intra Votre Pièce : Page 1

Carte	Date	Heure	Produit	Lieux	Num Parc	Kms	Quantités (Litres)	Prix affiché (€TTC)	Remise (€TTC)	Prix TTC	TVA
925000386020700258	12/08/2025	09:54:57	GAZOLE FORCE PLUS				76,79	1,690		129,78	1
			Total Badge 925000386020700258				76,79			129,78	
925000386020700257	14/08/2025	09:20:32	GAZOLE FORCE PLUS				48,52	1,690		82,00	1
925000386020700257	27/08/2025	06:49:31	GAZOLE FORCE PLUS				49,02	1,632		80,00	1
			Total Badge 925000386020700257				97,54			162,00	

Sur compte : CR CENTRE FRANCE		
IBAN : FR76 1680 6099 3966 0568 5227 201		
BIC : AGRIFRPP868		
Règlement :	TRAITE DIRECTE 15 J NETS	
Echéance	Montant	
15/09/2025	291,78	

	Base TVA	Taux TVA	Montant TVA
1	243,15	20,00	48,63
2			
6			
8			

Total Hors taxes	243,15
Montant TVA	48,63
Montant TTC	291,78
Acompte versé	
Net à payer en EUR	*****291,78

BEYNAT ROCHE ENERGIES
Produits Pétroliers • Lubrifiants • Assainissement
ZA Le Guinassou - 24120 LA FEUILLADE - France
Tél : 05 55 23 79 16 - Fax : 05 55 74 29 49

Siège : 7, Rue Larenaudie - 19000 TULLE
www.beynatroche.fr

SAS au capital de 300 000 € - RCS Brive B 753 251 354 - APE 4778B - SIRET 753 251 354 00019 - Numéro d'identification TVA 753 251 354

L'énergie est notre avenir, économisons-la!



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES : Nos conditions générales de vente s'appliquent de plein droit dans nos relations commerciales avec nos clients, à l'exclusion des ventes sur Internet. Toute dérogation à ce principe devra bénéficier d'un accord formel de notre part. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. A cet égard elles lui sont opposables conformément aux termes de l'article 1119 du code civil.

PRIX : Nos produits sont facturés au cours du jour de la livraison, sauf dispositions particulières. A ce titre, pour le fioul livré aux clients non professionnels, le prix convenu lors de la commande est maintenu pendant 48 heures, tandis que pour les produits issus de l'énergie bois est facturé, le prix convenu lors de la commande. Par ailleurs, une fois les produits réceptionnés et compte tenu de leur nature (article L221-28 du Code de la consommation), il est expressément entendu que le délai de rétractation n'est pas applicable à la présente vente.

FACTURATION : Les factures sont adressées sous forme électronique à l'adresse mail du client, à son siège social ou son établissement administratif, ou à une personne spécialement désignée s'il en fait la demande. Le client peut toujours exiger l'envoi de factures sous une forme non dématérialisée mais s'astreint dans ce cas à supporter les frais administratifs et d'acheminement correspondants dont le forfait est fixé à 5€.

LIVRAISON : Une fois la commande validée, le client s'engage à réceptionner les produits dans le délai et au lieu indiqué. En cas d'impossibilité de livraison imputable au client (accès non conforme, refus de réception, etc.), des frais de relivraison ou de gestion pourront être appliqués, après information préalable. Les clients assumeront la vérification de la quantité admissible préalablement à toute commande et l'entière responsabilité des opérations de réception de chaque produit notamment en ce qui concerne la désignation, l'état de l'installation destinée à la recevoir, et l'application de toutes les mesures de sécurité.

Les réclamations des clients sur la qualité des produits ne peuvent être admises que si :

- elles sont formulées, par écrit, un mois au plus tard après la réception des produits.
- le client est en mesure d'établir que la totalité du produit contenu en cuve a été exclusivement acheté auprès de notre entreprise et, pour le Gazole Non Routier, que la livraison précédente date de moins de 6 mois.
- la propreté de l'installation est attestée par un nettoyage effectué moins de 5 ans avant la livraison et préalablement au remplacement du Fioul par du Gazole Non Routier.
- les caractéristiques correspondent à la saison pour les produits bénéficiant de spécifications administratives saisonnières.

Pour les marchandises en conditionné, nos poids et mesures au départ font foi des quantités livrées.

Livraison vrac, avec ou sans compteur : Nos capacités (camions citernes ou compteurs volumétriques) sont officiellement jaugées par des sociétés agréées par l'Etat. Seules les indications de volumes affichées par l'indicateur font foi, nous prions instamment nos clients :

- **avant transvasement** : de vérifier la hauteur du liquide dans ces capacités ou les indications du compteur totaliseur et partiel.
- **après transvasement** : les flexibles étant enlevés, de contrôler l'assèchement total ou la quantité restante, ou les indications du compteur.

Ces vérifications faites et la livraison acceptée, nous ne pourrions pas admettre les réclamations formulées ultérieurement.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE (FDS) : Conformément aux dispositions légales, nos Fiches de Données de Sécurité peuvent être transmises aux clients pour chaque produit sur simple demande, ou peuvent être téléchargées à l'adresse www.quickfds.com <<http://www.quickfds.com/>> (fournisseur : Picoty). Les informations contenues dans ces fiches doivent être scrupuleusement respectées par le client. Le vendeur ne consent aucune garantie et n'encourt aucune responsabilité pour tout autre usage, même notifié par le client, ou toute utilisation non prévue dans les FDS, ou ne respectant pas les dispositions des FDS.

PAIEMENT : Sauf condition particulière figurant au recto, nos ventes sont **payables dès réception de facture sans escompte**. Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit :

- L'application d'un taux de pénalités de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à ce jour,
- Au paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 Euros et des frais engagés par notre service recouvrement s'ils sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire (Décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).

En outre, nous nous réservons le droit de ne livrer les commandes ultérieures que contre paiement comptant par chèque "de banque" avant dépotage.

Tout protêt, retour d'effet ou retard de paiement d'une seule facture nous donnera le droit de réclamer, sans mise en demeure, le paiement immédiat de toutes les sommes, même non échues, qui pourraient nous être dues et aussi de subordonner l'exécution d'une nouvelle livraison à ce règlement.

Tout règlement partiel de facture s'imputera d'abord et de plein droit sur la partie non privilégiée de notre créance.

Nous nous réservons également le droit de fixer un plafond d'encours aux clients, qui pourra être assorti d'une garantie en cas de délai de paiement éventuel.

RESERVE DE PROPRIETE : Les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'au paiement intégral et effectif de leur prix par le client (loi n°80335 du 12.05.80). Le client en assume tous les risques dès leur délivrance.

FORCE MAJEURE : Les guerres, émeutes, incendies, événements de toutes sortes perturbant l'approvisionnement de nos matières premières ou les conditions de transport, grève ou lock out, dispositions législatives ou réglementaires restreignant les quantités disponibles sur le marché ou modifiant les conditions de livraison ou d'enlèvement et plus particulièrement dans le cadre des accords contractuels, toutes mesures limitant la liberté de fixation des prix, sont considérés comme cas de force majeure et nous déchargent de toutes obligations de livrer.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL : Le Client communique à notre société des données à caractère personnel le concernant qui font l'objet d'un traitement informatique dont nous sommes responsables. Ces données seront utilisées à des fins de gestion du contrat dans ses différents aspects ; ce traitement étant basé sur l'exécution du contrat. Pour répondre à nos intérêts légitimes, nous pourrions également procéder à une évaluation du risque d'impayé et de fraude, à la mutualisation auprès de nos filiales des données relatives à l'identité des personnes en situation d'impayé. Les données seront conservées conformément aux obligations fiscales et jusqu'à 10 ans après de l'expiration de la relation contractuelle. Si le Client y a consenti, nous pourrions utiliser les données collectées à des fins de prospection commerciale afin d'informer sur les nouvelles offres et services pouvant l'intéresser. La prospection par voie électronique sur des produits ou services non analogues à ceux du Client ou par des tiers n'est possible que si le Client y a préalablement consenti. Dans ce contexte spécifique, ces données sont conservées pendant 3 ans à compter de la fin de la relation contractuelle ou du dernier contact émanant du Client. Les données collectées peuvent être stockées, traitées et transférées à nos filiales, sous-traitants et/ou partenaires habilités, y compris hors de l'Union Européenne, qui ne peuvent y accéder que dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures organisationnelles et techniques appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, le Client dispose des droits d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de ses données, d'opposition à des fins de prospection commerciale, de portabilité de ses données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Si vous avez donné votre consentement pour le traitement de vos données à caractère personnel, à la réception de prospection commerciale, vous pouvez retirer ce consentement à tout moment et sans frais. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier auprès du Service Juridique - DPO - rue André et Guy PICOTY - BP1 23300 La Souterraine, ou par mail à vie-privee@picoty.fr <<mailto:vie-privee@picoty.fr>>, en indiquant le nom de notre société ainsi que vos nom, prénom, adresse, email et si possible la référence client. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

GARANTIE LEGALE pour la vente de biens (exclus notamment pour les carburants, fioul, pellets) : Le client non professionnel bénéficie de la garantie légale de conformité. Dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, il est rappelé que :

- le client (non professionnel) bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- l'acheteur peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 <https://www.elnet-direction-juridique.fr/documentation/Document?id=CODE_CCSM_ARTI_L217-9&FromId=Z5M677> du code de la consommation ;
- l'acheteur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien.

En outre, le client non professionnel peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du code civil.

MEDIATION : Si votre réclamation écrite n'a pas fait l'objet d'une réponse satisfaisante dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr <<http://www.energie-mediateur.fr/>> / Le médiateur national de l'énergie Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09, ou le centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice : www.cm2c.net <http://www.cm2c.net> / CM2C 49 rue de Ponthieu 75008 PARIS.

LITIGES : Tous différends et litiges portant sur l'exécution de nos prestations et ventes seront du ressort des tribunaux de notre siège social, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, si le client est commerçant et du ressort des tribunaux du lieu de la dernière livraison dans les autres cas.

REGLEMENTATION

- 1) **Carburant** : L'emploi comme dissolvant de l'essence, supercarburant et pétrole est interdit.
- 2) **Fioul et Gazole Non Routier (GNR)** : Attention - Produit à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdit à tous autres usages non spécialement autorisés.
Gazole Non Routier (GNR) : Carburant taxé pour des usages agricoles et/ou forestiers.
- 3) **Pétrole lampant utilisé comme combustible** : Attention - Combustible de chauffage soumis à un régime fiscal privilégié (arrêté du 18 juillet 2002) - Interdit comme carburant.
- 4) **Avitaillement des navires**. Attention - Produits détaxés aux usages réglementés (arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 1er juillet 2004). Emploi interdit : en tout lieu, dans les bateaux de plaisance privés ; en dehors des eaux maritimes ou fluviales autorisées, dans tous les navires. **Maritime** : Attention - carburant réservé à la navigation maritime à fiscalité spécifique et aux usages réglementés interdit à tous autres usages non spécialement autorisés. **Navigation sur les eaux intérieures autre que la**